



Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le

ID : 024-200040392-20260226-DD2026_029-DE



Maçonnerie Traditionnelle

Neuf & Rénovation - Terrassement - Assainissement - Ravalement de Façade

"La Quilou"

40 avenue Jean Jaurès

24750 BOULAZAC

Téléphone : 05 53 05 03 42

Téléphone : 05 53 08 88 11

Portable : 06 07 10 06 21

TVA N° FR06452063357 00019

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC

Bourg

24330 SAINT PIERRE DE CHIGNAC

Boulazac,

Le 11 décembre 2024

DEVIS N° 191

TRAVAUX DE RENOVATION

Lieu :

Maison Longere N°197

Mairie

24330 SAINT PIERRE DE CHIGNAC

En cas de litige, la juridiction de notre siège social est seule compétente
SMABTP /Limoges BP 50013 2 Allée Duke Ellington 87067 LIMOGES cedex 3
CONTRAT D' ASSURANCE N° H 99579C1244000/01162519411
COUVERTURE France METROPOLITAINE

*S.A.S. au capital de 5 000 €
SIRET N° 452 063 357 00019 - Code APE n° 452 V
Domiciliation bancaire : Crédit Agricole Charente Périgord*

[illegible]

S.A.S. MANUEL ALMEIDA 40 avenue Jean Jaurès 24 750 Boulazac

suite page 2

<u>Récapitulatif</u>	<u>Montant H.T. :</u>
	<u>EUROS</u>
<u>Total H.T. des travaux</u>	8 226,00

<u>Conditions de règlement :</u>	<u>Total H.T. BRUT</u>
	8 226,00

Règlement par :
CHÈQUE OU VIREMENT BANCAIRE
Échéance :

Escompte de 0 %, par mois entier, sur la somme totale hors taxes en cas de paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire pour

frais de recouvrement de 40 euros sera due de plein droit par le client

Pénalités de retard au taux de 10 % annuels

<u>Total H.T.</u>	8 226,00
<u>T.V.A. À 5,5 %</u>	452,43
<u>Total T.T.C.</u>	8 678,43

NOTA : Tous travaux non exécutés seront déduits du présent devis et inversement ceux commandés par le propriétaire seront rajoutés.

Conditions de règlement : 30% du montant du devis à la commande puis au fur et à mesure de l'avancement des travaux à réception de la facture.

BON POUR ACCORD :

Porter la mention Bon pour accord, lu et approuvé et la date du jour

ENTREPRISE DELTREUIL FRERES

PLATRERIE
 PEINTURE
 ISOLATION

355 Route de Giverzat
 24330 St PIERRE DE CHIGNAC
 Tél. 05. 53. 06. 75. 99
 N° Sir 319 573 317 00017
 N° TVA FR 93 319 573 317

Le 16 . 11 . 24 .

MAIRIE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC: travaux de plâtrerie et d'isolation.
 LONGERE ANCIENNE GENDARMERIE.

Devis estimatif

Désignation		Quantité	prix unitaire en €	Montant en €
REZ DE CHAUSSEE.				
SALLE DE BAINS.				
Murs: pose de la faïence.	m ²	9,70	35,00	339,50
Fourniture de la faïence.	m ²	11,00	25,00	275,00
GARAGE.				
Doublage mur côté maison: pose et fourniture de plaques de plâtre sur ossature métallique plus pose et fourniture de laine de verre de 140 mm d'épaisseur.	m ²	16,50	51,50	849,75
Démolition des doublages sur deux murs.	m ²	48,40	15,00	726,00
Démolition de deux cloisons.	m ²	25,15	16,50	414,98
Doublage: pose et fourniture de plaques de plâtre sur ossature métallique plus pose et fourniture de laine de verre de 140 mm d'épaisseur.	m ²	48,40	51,50	2492,60
Cloisons: pose et fourniture de plaques de plâtre sur ossature métallique plus pose et fourniture de laine acoustique.	m ²	25,15	38,50	968,28
Embrasures: pose et fourniture de plaques de plâtre hydro collées.	m ²	9,00	25,00	225,00
Doublage murs de refend: pose et fourniture de plaques de plâtre sur ossature métallique plus pose et fourniture de laine acoustique.	m ²	39,20	35,00	1372,00
ETAGE.				
CHAMBRE.				
Démolition du plafond et du doublage.	m ²	24,80	15,00	372,00
Plafond rampant: pose et fourniture de plaques de plâtre sur ossature métallique plus pose et fourniture de laine de verre de 260 mm d'épaisseur.	m ²	11,50	56,00	644,00
Doublage: pose et fourniture de plaques de plâtre sur ossature métallique plus pose et fourniture de laine de verre de 140 mm d'épaisseur.	m ²	13,30	51,50	684,95
TOTAL HT				9 364,05

Désignation		Quantité	prix unitaire en €	Montant en €
<u>REPORT.</u>				9364,05
<u>LOCAL BALLON D'EAU CHAUDE.</u>				
Cloisons ép. 165 mm : Pose et fourniture de plaques de plâtre sur ossature métallique plus pose et fourniture de de 2 couches de laine de verre de 75 mm d'épaisseur.	m²	10,50	65,00	682,50
<u>ISOLATION GRENIER.</u>				
Isolation par soufflage de laine type COMBLISSIMO . Ep 400 mm	m²	72,00	26,00	1872,00
Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de AREAS Agent Mr COTREAU 24260 LE BUGUE valable en france métropolitaine.				TOTAL HT T.V.A 5,50% TOTAL TTC 11 918,55 655,52 12 574,07



Plomberie | Chauffage | Climatisation
Énergies renouvelables

SARL BRUNETEAU NOUVELLES ÉNERGIES

16 Route des Privats
24430 COURSAC
07 65 89 53 15
direction.bne@outlook.fr

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 024-200040392-20260226-DD2026_029-DE

N°QPAC/68375

Attestation de capacité fluide CAT 1 n°5057343

Adresse chantier
LONGERE

MAIRIE ST PIERRE DE CHIGNAC
Place du Général de Gaulle
24330 Saint-Pierre-de-Chignac
N° TVA Intracom.: FR04212404842
N° SIRET: 21240484200016

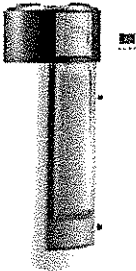
TRAVAUX DE PLOMBERIE DANS LA LONGERE

Devis N° 202400152 du 07/11/2024

Page 1/4

Affaire suivie par : BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES CYRIL

Date de visite : 31/10/2024

Libelle	Qte	U	P.U. HT	Rem. TVA	Total HT
1 - TRAVAUX D'EAU CHAUDE SANITAIRE					5 353,84 €
1.1 - CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE KALIKO TWH 200 EV MATERIEL A VALIDER AU PLUS TOT CAR NE SERA PLUS COMMANDABLE PROCHAINEMENT Kaliko dispose d'une plage de fonctionnement importante de -5°C et +35°C pour une utilisation toute l'année sur air extérieur ou air ambiant (dans un local non chauffé) ou en raccordement VMC, et permet de répondre aux besoins en eau chaude d'une famille.	1	U	3 392,74 €	5,5%	3 392,74 €
					
1.2 - Dépose de l'ancienne installation. Mise en place et raccordement. Main d'œuvre et mise en service	1	U	988,00 €	5,5%	988,00 €
1.3 - Ensemble gaine et accessoires de raccordement.	1	U	349,97 €	5,5%	349,97 €
1.4 - Lanterne MONIER rouge	1	U	48,47 €	5,5%	48,47 €
1.5 - Tuile à douille MONIER rouge	1	U	51,17 €	5,5%	51,17 €

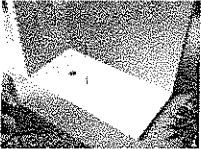
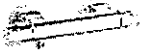
SARL BRUNETEAU NOUVELLES ÉNERGIES

Siret : 911 691 624 00017 - TVA Intracom. : FR 28 911 691 624
RIB : FR76 1558 9245 8207 7095 1944 367 - BIC : CMBRFR2BARK
Assurance RC et RD souscrite MAAF PRO contrat n°124099324 W

Devis N° 202400152 du 07/11/2024

Affaire suivie par : BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES CYRIL

Date de visite : 31/10/2024

Libelle	Qte	U	PU HT	Rem. TVA	Total HT
1.6 - CAISSON DISTRIBUTION AIR NEUF NEOCD 80 S AVEC 1 PIQUAGE 125 + 6 PIQUAGES 80	1	U	59,49 €	5,5%	59,49 €
					
1.7 - FORFAIT MAIN D'OEUVRE	1	U	464,00 €	5,5%	464,00 €
2 - TRAVAUX DE PLOMBERIE					2 021,73 €
2.1 - RECEVEUR SYNTHESE GRAVITY 100X90CM BLANC ASPECT ARDOISE PN24 BONDE ET GRILLE INCLUSES ACQUABELLA	1	U	235,58 €	5,5%	235,58 €
					
2.2 - MITIGEUR DOUCHE THERMOSTATIQUE TERMOTECH CHROME RAMON SOLER	1	U	73,93 €	5,5%	73,93 €
					
2.3 - ENSEMBLE BARRE DE DOUCHE 65CM TRESIO DOUCHETTE 3 JETS FLEXIBLE 175CM PORTE SAVON WIRQUIN	1	U	30,23 €	5,5%	30,23 €
					

SARL BRUNETEAU NOUVELLES ÉNERGIES

Siret : 911 691 624 00017 - TVA Intracom. : FR 28 911 691 624

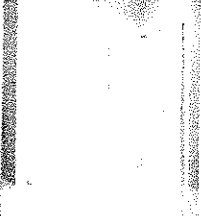
RIB : FR76 1558 9245 8207 7095 1944 367 - BIC : CMBRFR2BARK

Assurance RC et RD souscrite MAAF PRO contrat n°124099324 W

Devis N° 202400152 du 07/11/2024

Affaire suivie par : BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES CYRIL

Date de visite : 31/10/2024

Libelle	Qte	U	P.U. HT	Rem. TVA	Total HT
2.4 - PAROI FIXE ACCES LIBRE 100CM MERLYN VERRE TRANSPARENT PROFILES CHROME STABILISATEUR INCLUS MERLYN 	1	U	206,66 €	5,5%	206,66 €
2.5 - PIED REGLABLE PVC BASE 12X12CM POUR RECEVEUR HAUTEUR 9 A 12.5CM REGIPLAST	8	U	3,19 €	5,5%	25,52 €
2.6 - BANDE ADHESIVE D'ETANCHEITE RECEVEUR ET BAIGNOIRE DUOTANCHE 150MM X 3ML LAZER	2	U	40,78 €	5,5%	81,56 €
2.7 - REPRISE ALIMENTATION EAU CHAUDE , EAU FROIDE ET EVACUATION.	1	U	128,25 €	5,5%	128,25 €
2.8 - DEPOSE BAIGNOIRE EVACUATION DECHETERIE	1	U	80,00 €	5,5%	80,00 €
2.9 - FORFAIT MAIN D'OEUVRE	1	U	1 160,00 €	5,5%	1 160,00 €

Taux de TVA	Base HT	Montant TVA
5.5%	7 375,57 €	405,66 €
TOTAL	7 375,57 €	405,66 €

MONTANT H.T.	7 375,57 €
TVA GLOBALE	405,66 €
MONTANT T.T.C.	7 781,23 €

Validité : 15 jours

sept mille sept cent quatre-vingt et un euros et vingt-trois cents

Informations relatives au client

En application de l'article L.223-2 du code de la consommation, nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique : BLOCTEL en vous rendant sur www.bloctel.gouv.fr. Toutefois, les données recueillies par l'entreprise sont destinées à un usage interne.

A la date du 12/12/2024, ce chantier pourrait débuter d'ici le 09/12/2024. Le délai de début de chantier sera modifié selon la date de signature du devis et de réception de l'acompte.

Pour l'entreprise :Pour le client :**Je verse un acompte de 40 % soit 3 112,49 €**

Date et signature précédées de la mention manuscrite :
"Devis reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord"

Le :/...../.....

Nom et signature:

SARL BRUNETEAU NOUVELLES ÉNERGIES

Siret : 911 691 624 00017 - TVA Intracom. : FR 28 911 691 624

RIB : FR76 1558 9245 8207 7095 1944 367 - BIC : CMBRFR2BARK

Assurance RC et RD souscrite MAAF PRO contrat n°124099324 W

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LE DEVIS

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

Publié le 12/03/2026

IS N° 202400152

S²LO

Page 4/4

ID : 024-200040392-20260226-DD2026_029-DE

Accord des parties / Réglementation applicable : La signature par le client et l'entreprise de ce devis implique l'accord total sur la nature, la consistance et le prix des travaux, sur les conditions générales de prix d'exécution des travaux de bâtiment et les conditions particulières énumérées au recto. Après signature par les deux parties du devis, le marché est conclu aux conditions fixées ci-dessus. Ces conditions s'appliquent notwithstanding toute clause contraire figurant sur d'autres documents joints au marché (notamment du C.C.A.P.).

Validité de l'offre : La présente offre est valable pour une durée maximale d'un mois à compter de sa date.

Commande et acompte : La commande devra être établie lors du retour d'un exemplaire du devis avec la mention : « Bon pour accord », date et signé par le client. Toute commande ne pourra être considérée comme valable par la SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES qu'à partir du paiement d'un acompte de 10% du montant global de la commande. Tout retard dans le versement de l'acompte reportant l'établissement de la commande en fabrication, retard dont le client ne saurait se prévaloir. Dans le cas d'un insaisissement par un organisme spécialisé l'acompte pourra être remplacé par un justificatif émanant de l'organisme concerné ou présence l'accompte de financement, le montant et utilisation des fonds demandés.

Abandon / Rétractation : Dans les sept (7) jours froids compris, à compter de l'engagement écrit, le client a faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. Si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, l'est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Engagement du client : Dans le cas de travaux nécessitant une autorisation (tels que déclaration de travaux, permis de construire, autorisation de copropriété, etc.), le client s'engage à en informer la SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES lors de la signature du contrat. Le client est seul responsable de l'obtention de l'autorisation de mise en œuvre de la commande. Au moment de la signature le client s'engage à déclarer explicitement qu'il entend financer immédiatement ou ultérieurement tout ou partie du prix de son achat par un crédit ou par un prêt et de vérifier que cette condition a bien été prise en compte. Dans les dix jours suivant la date de la signature de la commande, le client devra fournir à la SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES un document attestant de l'obtention du crédit ou du prêt. La mise en fabrication ne pourra être effectuée qu'au vu de ce document.

Délai : Nos marchandises étant fabriquées sur mesure, nos délais sont dépendants de notre calendrier et ne sont donc pas à être considérés sans notification explicitement exprimée au recto. Notre délai commence à courir à partir du moment où le dossier est complet (acompte versé, prise de mesures définitives, financement approuvé par organisme financier, etc.). Nous pouvons différer la pose en cas de non-exécution par des entreprises adhérentes demandées par le client, de travaux crénelés et nécessaires à la bonne mise en œuvre de nos produits.

Travaux supplémentaires : Les travaux non prévus au devis initial feront l'objet de devis additionnels signés du client ou de l'avis de commande séparés indiquant au moins les bases d'estimation des prix, les conditions et, le cas échéant, la durée de la prolongation du délai d'exécution prévu par le devis initial.

Réception des travaux : Le document établissant la réception des travaux est indispensable pour la prise d'effet des garanties des produits fournis et la prise d'effet de l'assurance responsabilité civile et décennale de la SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES. Dès l'achèvement des travaux exécutés par l'entreprise, le client ou son représentant et l'entreprise se réuniront pour signer l'acte de réception. Les éventuelles réserves sur les travaux exécutés seront consignées au verso de la réception. Dans le cas de réserves justifiées, le client s'acquittera d'un montant au moins égal à 5% du montant global des travaux concernés. Après règlement par le client de ce montant, l'entreprise programmera, en fonction des délais d'approvisionnement des matériaux et en accord avec le client, l'intervention nécessaire à la reprise des ouvrages litigieux et procédera ensemble à la levée des réserves. Toutefois, en l'absence d'acte de réception signé par les deux parties, il est expressément convenu que tout paiement des travaux à hauteur d'au moins 95% manifestera la volonté non équivoque du maître d'ouvrage de réceptionner et vaudra réception sans réserve : la date de réception sera alors celle du règlement qui permet d'atténuer de 5% de 95%.

Prix : Le prix est celui fixé sur le devis. Le prix du marché peut être modifié par avenants dans les conditions précisées à l'article "Travaux supplémentaires". Les prix mentionnés dans le marché seront revus au moment de leur règlement par l'application de la clause variable de prix suivante : $Pr = P0 \times (I/I0)$, Pr = Prix revu HT, $P0$ = Prix initial HT, I = dernière valeur de l'indice BT 01 correspond à l'objet de la prestation, du mois à la date de révision, $I0$ = valeur de l'indice BT correspond à l'objet de la prestation, du mois à la date de signature de l'offre. Les conditions de paiement sont indiquées sur le devis. Aucune retenue ne peut être pratiquée par le client en contrepartie de réclamation ou de demande de réparation de dommages ou préjudices subis. Conformément aux conditions de l'Article L411-6 de la loi N° 2001-240 du 15 mai 2001, les pénalités de retard seront appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture. Les travaux pourront être interrompus jusqu'au paiement des sommes arrivées à échéance. Lorsque le versement intervient au-delà du délai fixé par les présentes conditions générales de vente, et ce dans un délai maximum de 10 jours ouvrables, les pénalités de retard sont d'un taux égal à une fois et demi le taux d'intérêt légal. Tous les frais de recouvrement des créances en retard de règlement sont à la charge du client.

et seront versés avec un minimum de 150

Taux de TVA : Le taux de TVA applicable est le taux de TVA en vigueur à la date de facturation. Le choix du taux réduit 5,5% ou autre taux selon les particularités fiscales est noté en fonction des déclarations du client et sous sa responsabilité.

Réserve de propriété : Conformément à la loi N°8305 du 13 mai 1980, les produits demeurent la propriété de la SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES jusqu'au complet paiement des biens par le règlement effectif du prix facturé. Toutefois, les risques et dommages que les marchandises pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit sont transférés au client dès la livraison.

Droit à l'image : Les photographies prises à l'occasion du chantier n'ont pas à être utilisées pour promouvoir la société ou la marque de l'entreprise, notamment pour les documents commerciaux, sites internet ou reprises aux médias d'information. A la signature du devis et à tout moment, le client a faculté de retirer cette autorisation par simple écrit de sa part.

Contestation : La tribunaux de PÉRIGUEUX est seul compétent en cas de contestation de quelque nature que ce soit, pour tout litige ne trouvant pas de résolution amiable. En cas d'ajournement engagé à notre rencontre sur le fondement de l'exécution du contrat de vente ou en cas d'interprétation sur l'exécution des clauses et conditions énoncées indiquées. La tribunaux de PÉRIGUEUX est seul compétent à l'exclusion de tous autres tribunaux, et ce, même en cas de durée de défenses.

Garantie : Toute réclamation devra faire l'objet d'une lettre explicite à la SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES qui désignera un technicien sur place pour constater. Notre garantie couvre tous les vices de fabrication ou de pose, étant entendu que notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de travaux entiers, de négligence, de transformation, de modification ou de mauvaise utilisation du fait du client ou de l'utilisateur final. Notre garantie se limite à la réparation du produit sans que le client puisse prétendre à une indemnité ou à un remplacement, et/ou à la pose d'un matériel neuf en échange, sauf vice de fabrication. La SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES a souscrit une assurance responsabilité civile et décennale qui couvre l'ensemble des prestations proposées et qui prend effet dès la réception définitive des travaux.

Réclamation-Médiation : En cas de différend qui pourrait apparaître pour l'exécution du présent contrat, la recherche d'une solution amiable sera privilégiée. Pour ce faire, vous adresserez par écrit votre demande à la SARL BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES à l'attention du gérant, M. BRUNETEAU Olympe.

Informations relatives au client : En application de l'article L.229-2 du code de la consommation, nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique : ELCOPTEL en vous rendant sur www.optel.fr. Toutefois, les données recueillies par l'entreprise sont destinées à un usage interne.

RGPD : Les informations recueillies sur le client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la société BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des travaux commandés et des garanties éventuellement applicables à l'issue des travaux. Le responsable de traitement des données est la société BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront être éventuellement communiquées à des tiers liés à la société par un contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client soit nécessaire. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, telles que modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, et par le Règlement Européen n° 2016/679, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email de la société BRUNETEAU NOUVELLES ENERGIES, en joignant un justificatif de son identité valide. En cas de réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Assurance et responsabilité professionnelle : L'assurance professionnelle - assurance décennale obligatoire souscrite auprès de MAAF ASSURANCE SA 171 Avenue Michel Grandou 24750 TRELISSAC valable en France métropolitaine numéro de contrat 124099325 W.

Date et signature précédée des mentions manuscrites "devis reçu avant l'exécution des travaux, bon pour accord"